

MAIRIE DE CHEVENON
3 rue des écoles
58160 CHEVENON
03 86 68 72 75
mairie@chevenon.fr



CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2021

Présents : Françoise BERNARD, Régine BERNARD-FOUCAULT, Yannick CAIRA, Fabienne CANOT, Florian DESROCHES, Jérôme FERRE, Martine GAUCHER, Emmanuel LOCTIN, Élodie MONTIGNAC, Aurélie MONTIGNAC, Frédérique PALLADINI, Philippe POUZOL, Jean-Luc RAYMOND, Sandrine SORIAUX, Jean-Luc VINCENT.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Régine BERNARD-FOUCAULT

Le quorum est atteint.

La Séance s'ouvre à 18 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 MARS 2021

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- modification du plan de financement de la canalisation d'eau potable
- vote du prix du m³ d'eau et du m³ d'eau usée

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET COMMUNE - EAU ASSAINISSEMENT ANNEE 2020 »

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ;

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget principal et budgets annexes eau et assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal **d'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE EAU ET ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTATS ANNEE 2020

Le Maire quitte la salle à 18h45,

Madame Régine BERNARD-FOUCAULT, 1ère adjointe, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 07 avril 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte le compte administratif de l'exercice 2020 des budgets Commune – Eau - Assainissement arrêtés comme suit :**

BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :	478 405,06 €
Recettes :	616 343,46 €
<i>Résultat 2020:</i>	<i>137 938,40 €</i>
Report 2019 :	10 608,30 €
Clôture de la section :	148 546,70 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	50 512,77 €
------------	-------------

Recettes :	39 403,80 €
<i>Résultat 2020 :</i>	<i>-11 108,97 €</i>
Report 2019 :	-10 011,62 €
Clôture de la section :	-21 120,59 €

Restes à Réaliser :

Dépenses :	2 078,00 €
Recettes :	8 084,00 €
Résultats à reporter :	6 006,00 €

Besoin en financement :

Clôture de la section d'investissement :	-21 120,59 €
Résultats à reporter :	6 006,00 €
	-15 114,59 €

BUDGET EAU

Section de fonctionnement :

Dépenses :	90 127 769 €
Recettes :	77 436, 58 €
<i>Résultat 2020:</i>	<i>- 12 691,11 €</i>
Report 2019 :	43 989,46 €
Clôture de la section :	31 298,35 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	8 390 ;00 €
<i>Résultat 2020 :</i>	<i>8 390,00 €</i>
Report 2019 :	32 885,00 €
Clôture de la section :	41 275,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

Dépenses :	34 367,81 €
Recettes :	36 434,10 €
<i>Résultat 2020:</i>	<i>2 066,29 €</i>
Report 2019 :	5 061,42 €
Clôture de la section :	7 127,71 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	36 731,45 €
Recettes :	29 627,00 €
<i>Résultat 2020 :</i>	<i>- 7 104,45 €</i>
Report 2019 :	28 760,33 €
Clôture de la section :	21 655,88 €

Retour de Monsieur Le Maire à 19h00.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation de résultats de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal **décide d'affecter le résultat de fonction comme suit :**

BUDGET COMMUNE

Affectation du résultat au 1068	15 114,59 €
Report en fonctionnement recette 002	133 432,11 €
Report en investissement dépenses 001	21 120,59 €

BUDGET EAU

Affectation du résultat au 1068	
Report en fonctionnement recette 002	31 298,35 €
Report en investissement recettes 001	41 275,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat au 1068	
Report en fonctionnement recette 002	7 127,71 €
Report en investissement recettes 001	21 655,88 €

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES 2021 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2021 ;

Vu la commission des finances du 07 avril 2021 ;

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'**adopter dans son ensemble les budgets – principal et annexes (eau et assainissement).**

BUDGET PRINCIPAL, voté en équilibre

Section de fonctionnement

Dépenses 652 060 €
Recettes 652 060 €

Section d'investissement

Dépenses 221 039 €
Recettes 221 039 €

BUDGET EAU, voté en équilibre

Section de fonctionnement

Dépenses	110 099 €
Recettes	110 099 €

Section d'investissement

Dépenses	168 924 €
Recettes	168 924 €

BUDGET ASSAINISSEMENT, voté en équilibre

Section de fonctionnement

Dépenses	43 597 €
Recettes	43 597 €

Section d'investissement

Dépenses	46 856 €
Recettes	46 856 €

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (23.90%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 33.16 % (soit le taux communal de 2020 : 9.26% + le taux départemental de 2020 : 23.90%).

Monsieur Le Maire sollicite Conseil Municipal pour voter les taux d'imposition en 2021 comme suit :

- taxe foncière (bâti) 36.09% ;
- taxe foncière non bâti 30.38 %.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

EXONERATION DE FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal décide d'exonérer la commune de Chevenon de la facturation des services de l'eau et assainissement.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

ADHESION AUX CENTRES SOCIAUX D'IMPHY ET DE MAGNY-COURS

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'adhésion aux centres sociaux d'Imphy et de Magny-Cours.

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tout document pour l'adhésion aux centres sociaux d'Imphy et de Magny-Cours.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN AGENT

Monsieur le Maire explique que des agents communaux sont amenés, dans le cadre de leur mission, à effectuer des déplacements.

Le véhicule de service est à leur disposition. Néanmoins l'employeur autorise leurs déplacements avec leur véhicule personnel.

A ce titre, il convient de les indemniser des frais de déplacement.

Madame SORIAUX souligne qu'il convient que l'agent en question demande à son assurance une extension de sa couverture.

Le Maire sollicite le conseil municipal

- pour l'autoriser à procéder au remboursement des frais de déplacement ;
- pour inscrire au budget 2021 la somme afférente.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

INFORMATIONS DIVERSES

Séance est levée à 20h30 .

Le secrétaire de séance,

Regine BERNARD-FOUCAULT

Le Maire,

E. LOCTIN

